

E.H.P.A.D. DEBROU

N° D'ORDRE 2021-013

Délibération
N° 2021-013

Objet : EPRD 2022 – Tarifs
des Prestations 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Jeudi 21 octobre 2021

PRÉSIDENTE : Madame Sylviane AUGIS

Présents :

Messieurs,
BÉAL
COLLINEAU
CRAVENAUD
OSMOND
SCHMITT

Mesdames,
AUGIS
ALLIOT
DULONG

*Absents ayant donné un
pouvoir :*

Madame TUROT à Monsieur
OSMOND
Madame LE HELLAY à
Madame DULONG

Assistaient :
Messieurs,
ESSALHI

Mesdames,
DEIBER
DESMARES
GENÈVE
GIRAULT
PIRO-MAHÉ

Excusés :

Mesdames,
DE LA TORRE
DIMIER
SALLY-SCANZI

Monsieur,
FERARY

Vu la Loi N° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à partir du 1^{er} janvier 2001,
Vu le Décret N°2003-1010 du 22 Octobre 2003 relatif à la gestion comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique, JO du 8 novembre 2003,
Vu le Décret N°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles,
Vu le Décret N°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la proposition de Monsieur Le Directeur,
Le Conseil d'Administration, ayant délibéré,

1) **Adopte à l'unanimité** les nouveaux tarifs des prestations 2022.

Tarifs des repas	Retenu 2021	Proposé 2022	%
Repas Personnel, Perception	4.95	5.00	1.01
Repas Stagiaire Ecole	3.80	3.85	1.32
Visiteurs et Familles des résidents, Stagiaires ANFH	Retenu 2021	Proposé 2022	%
Jours de semaine midi	9.95	10.00	0.50
Jours de semaine Soir	8.05	8.10	0.62
Dimanche	12.35	12.40	0.40
Jour férié	18.15	18.20	0.28

2) **Habilite à l'unanimité** Monsieur Le Directeur à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du Conseil d'Administration

Sylviane AUGIS

